

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 17 JUILLET 2018

20 heures

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Etaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mmes et MM. Pascale MACHILLOT, Philippe NEMOZ, Adjoint, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Laurent FROMENT, Walter MASTON, Martine MÉRIGOT, Catherine MOUILLER, Michel NELY et Céline POMMIER.

Absente : Catherine BAILBÉ DAMUSEAU

Absents excusés : Eric MARTIN, a donné pouvoir à Pascale MACHILLOT, Christian BUONO a donné pouvoir à Walter MASTON, Véronique FILLION a donné pouvoir à Céline POMMIER, Maude GENOUX, Régis LAURENT a donné pouvoir à Marie-Pierre FAYOLLE, Laurent MAREY

Date de la convocation : 11 juillet 2018

Secrétaire élue pour la séance : Mme Céline POMMIER

ORDRE du JOUR

Compte-rendu de la réunion du 19 juin 2018

FINANCES

- ✓ Produits irrécouvrables : décision

DIVERS

- ✓ Soutien à la commune de POMMIERS-EN-FOREZ : décision

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

N° 2018-35 OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, expose que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

M. NEMOZ demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'admission en non-valeur des recettes correspondant aux titres ci-après, pour un montant global de 101,71 € :

Année 2015	titre 355	montant	6.12 €
Année 2012	titre 174	montant	35.00 €
Année 2012	titre 122	montant	11.39 €
Année 2016	titre 85	montant	5.10 €
Année 2016	titre 329	montant	17.16 €
Année 2017	titre 217	montant	18.78 €
Année 2015	titre 362	montant	8.16 €

Adopté à l'unanimité

N° 2018-36 OBJET : COMMUNE DE POMMIERS EN FOREZ - AIDE

M. le Maire expose au Conseil municipal la proposition de l'Association des Maires Ruraux de la Loire concernant les difficultés rencontrées par la commune de POMMIERS EN FOREZ.

Depuis le mois d'avril 2016, date à laquelle deux anciens salariés saisonniers du camping jusqu'alors municipal ont attaqué la commune devant le Conseil des Prud'hommes. L'équipe municipale de POMMIERS EN FOREZ doit désormais faire face à une situation plus que catastrophique pour les finances de la commune.

Audience après audience, la commune a été condamnée à verser la somme de 160 000 € hors frais d'avocats.

Malgré les efforts des élus qui ont, par mesure d'économie, tenu eux-mêmes le camping 2 années de suite pour assainir les comptes, la situation de la commune est jugée préoccupante par les services de l'Etat. En cas de condamnation définitive, la mise sous tutelle de la commune, avec les contraintes que cela implique, deviendrait inévitable.

L'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de la Loire, réunit le 28 juin 2018, a décidé de lancer un appel à solidarité auprès des communes du département et de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'aider cette commune à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

L'association propose aux communes qui le souhaitent, de prendre une délibération en ce sens et de soutenir la commune de POMMIERS EN FOREZ financièrement et de procéder à une participation financière par nombre d'habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, apporte son soutien à la commune de POMMIERS EN FOREZ mais décide d'attendre le résultat du jugement définitif rendu par la Cour d'Appel pour apporter son aide financière.